



FICHE ACTION

3.1.1

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET INCITER AU PASSAGE À L'ACTE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.1 Encourager la performance et la rénovation énergétique du bâti
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier aux changements des comportements

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ☐ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-10-11-12-13
SRCAE :
BAT1, BAT2, ELEC1.1, ELEC1.2
PCAEM :
AT1, AT5, AT7, AIR9, HAB1, HAB2, HAB4
PPA : RES1, RES2, RES3, REG1
En lien avec l'action :
1.4.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2, 4.1.1, 4.1.2, 5.1.1, 6.3.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable - Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, communes, fédérations et syndicats professionnels du bâtiment (FFB, CAPEB...), MGP, ANAH, DRIEE, CD94, CRIDF, AREC, Institut Paris Région, CAUE94, GRDF



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Informatique et du SIG, Cellule Communication, Direction du Développement Economique et de l'Emploi

Contexte - Enjeux

Le secteur résidentiel représente environ 55% des consommations d'énergie du territoire et 50% de ses émissions de GES. Notons aussi la contribution du secteur résidentiel à la pollution atmosphérique : il représente 57% des émissions de PM2,5, 47% des émissions de PM10 (principalement dues au chauffage au bois), et 77% des émissions de dioxyde de soufre. Ces émissions de polluants sont principalement dues au chauffage au fioul, au bois et à la combustion de gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Par ailleurs, le parc résidentiel de Paris Est Marne&Bois est caractérisé par une très forte représentation du parc privé (maison individuelle et copropriétés), quand le parc social ne représente que 17% des surfaces habitables. En accord avec les objectifs métropolitains, PEMB s'est fixé pour objectif de supprimer intégralement le recours au charbon et au fioul sur le territoire à horizon 2030. Dès lors, le conseil et les incitations financières pour accélérer la rénovation énergétique du parc résidentiel et abandonner le recours aux énergies fossiles constituent des leviers clés pour l'atténuation du changement climatique. Ils permettent également de limiter les situations de précarité énergétique et participent d'une meilleure qualité de vie sur le territoire. Pour assurer ce Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) dans le parc privé comme dans le parc social, le Territoire peut notamment s'appuyer sur l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – MVE (association loi 1901 délivrant un conseil neutre et gratuit sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique).

Modalités de mise en œuvre :**1. ADHÉRER À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT - MVE POUR PERMETTRE AUX HABITANTS D'ACCÉDER AU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT :**

- Accès à l'Espace conseil FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer sur la Rénovation Énergétique¹) et aux plateformes de la rénovation énergétique (Pass'Réno Habitat et Coach Copro)
- Mise en place de rendez-vous info-énergie sur le territoire
- Coordination de la mise en place de diagnostics techniques au domicile des propriétaires (de maisons individuelles ou d'habitat micro-collectif) en lien avec Pass'Réno Habitat
- Actions de sensibilisation grand public à l'échelle du territoire

2. RÉALISER ET DIFFUSER UN GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**3. PARTICIPER AU FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES****4. IMPLIQUER DAVANTAGE LES PROFESSIONNELS DU CADRE BÂTI DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE****5. METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE****6. RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DANS LE PARC SOCIAL :**

- Structurer et animer un réseau inter-OPH (Offices Public de l'Habitat)
- Inciter les bailleurs sociaux du territoire à développer des actions de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique pour le compte de leurs locataires

¹ Site Internet : <https://www.faire.fr/>

Résultats attendus :

- Diffusion du Guide des aides financières
- Accueil du public via l'espace conseil FAIRE (par mail, téléphone, en RDV)
- Observatoire de l'habitat et de la rénovation énergétique : données sur le bâti et la rénovation accessibles et exploitables par l'EPT
- Vote d'une enveloppe pour le financement du reste à charge
- Réalisation d'une campagne de communication pour porter à connaissance des particuliers les dispositifs d'accompagnement Pass'Réno Habitat et Coach Copro

Indicateurs :

- Nombre de demandes sur la rénovation ou la maîtrise de l'énergie traitées par l'ALEC-MVE
- Nombre de RDV réalisés par l'ALEC-MVE
- Nombre de particuliers inscrits sur PRH et nombre de copropriétés inscrites sur Coach Copro
- Nombre de projets de travaux réalisés et type de travaux (indicateurs fournis par l'observatoire)
- Nombre de ménages ayant bénéficié de l'aide financière du territoire + montant total ayant été distribué
- Pass'Réno Habitat : nombre d'entreprises du territoire affiliées
- Coach Copro : entreprises du territoire affiliées
- Nombre d'événements grand public animés
- Nombre d'animations et de locataires sensibilisés à la maîtrise de l'eau et l'énergie
- Nombre de formations et d'agents de proximité des bailleurs sociaux formés à la maîtrise de l'énergie (MDE) et à la précarité énergétique

**Calendrier****2019**

Adhésion de Paris est Marne et Bois à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - MVE,
Rédaction du guide des aides financières
Lancement d'une campagne de sensibilisation au changement des chaudières à fioul sur la Commune de Saint-Maur-des-Fossés

2020-2025

Déploiement et mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat